



Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2026

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible sur le site internet www.smbam.fr et dans les locaux du syndicat sur demande.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2026, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Par ailleurs, le rapport d'orientations budgétaires présenté le 29 janvier 2026 a posé les bases à partir desquelles le budget primitif pour l'exercice 2026 a pu être construit.

CONTEXTE

Pour rappel, le SMBAM n'a pas de fiscalité propre, il exerce la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2020 pour le compte de 5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- la Communauté d'Agglomération du Pays Basque,
- la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans,
- la Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud,
- la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,
- la Communauté de Communes du Seignanx.

Les participations versées par ces 5 membres constituent la principale ressource du syndicat. Le budget du syndicat prend donc en compte les éléments spécifiques qui impactent ses membres soumis au contexte national et international. Avec notamment pour la France, une situation difficile en raison d'une croissance faible et de la fragilité politique.

Le budget 2026, comme les précédents, reste contraint par la participation au rétablissement des comptes publics qui pèse sur ses membres.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2026 sont de :

- continuer de contrôler les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service équivalent,
- maintenir les opérations de travaux prévus dans les programmes pluriannuels de gestion mutualisés et continuer la remise en état des ouvrages hydrauliques,
- conseiller ses membres sur la planification des travaux dits individuels (propres à chaque EPCI).

1. Section de fonctionnement

Le budget primitif 2026 s'équilibre en fonctionnement à 2 910 422,78 €.

➤ Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025 et DM	BP 2026
011	Charges à caractère général	493 850,00	462 840,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	380 120,00	365 788,00
65	Autres charges de gestion courante	30 905,00	37 005,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		904 875,00	865 633,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 349 759,00</i>	<i>1 880 489,78</i>
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>156 000,00</i>	<i>164 300,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 505 759,00	2 044 789,78
TOTAL		2 410 634,00	2 910 422,78

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2026 augmentent largement en raison du virement à la section d'investissement nécessaire pour financer les opérations d'investissement individualisées qui sont détaillées en 2nde partie. Les dépenses réelles de fonctionnement quant à elles diminuent :

Les « charges à caractère général » baissent en raison d'un meilleur contrôle des services extérieurs et des marchés publics.

- Environ 65 % des dépenses concernent les opérations réalisées par des prestataires externes, relatives à la gestion de la ripisylve, au fauchage, ainsi qu'aux frais d'entretien et de surveillance des bassins écrêteurs de crues ;

- Et 35 % pour les frais de fonctionnement du syndicat et de la régie.

Les « charges de personnel » diminuent avec 0,60 d'un équivalent temps plein en moins.

Au 1^{er} janvier, les effectifs du syndicat sur emplois permanents sont à 7 équivalents temps plein.

Le virement à la section d'investissement augmente d'environ 39 %. Cet autofinancement permet de financer le reste à charge des travaux et opérations d'investissement mutualisés prévus chaque année mais également les travaux individualisés propres à chaque EPCI. Ces derniers augmentent largement en 2026.

➤ Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025 et DM	BP 2026
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	10 000,00	13 800,00
74	Dotations, subventions et participations	1 768 608,87	2 308 835,46
75	Autres produits gestion courante	440,00	440,00
76	Produits financiers	30,02	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 779 078,89	2 323 075,46
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	50 764,81	50 764,81
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 764,81	50 764,81
002	Excédent de fonctionnement reporté	580 790,30	536 582,51
TOTAL		2 410 634,00	2 910 422,78

Ces recettes proviennent principalement des participations mais également des subventions.

- **Les subventions** avec notamment celles de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui financent 50 % à 70 % des postes des agents et 20 % des opérations de gestion de la ripisylve et de ramassage des déchets.

Les participations :

	PARTICIPATIONS PREVISIONNELLES 2026			
	PARTICIPATION MUTUALISÉE		PARTICIPATIONS INDIVIDUELLES	TOTAL
	%	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
CAPB	54,90%	269 010,00 €	801 552,82 €	1 070 562,82 €
CCPOA	16,30%	79 870,00 €	130 483,71 €	210 353,71 €
CA GRAND DAX	9,20%	45 080,00 €		45 080,00 €
CC MACS	12,30%	60 270,00 €	1 057,84 €	61 327,84 €
CC SEIGNANX	7,30%	35 770,00 €	39 502,16 €	75 272,16 €
TOTAL	100%	490 000,00 €	972 596,53 €	1 462 597,53 €

La participation mutualisée demandée aux adhérents (CAPB, CCPOA, CC MACS, CC Seignanx, CA du Grand DAX) reste identique à celle de 2025.

Les participations individuelles, quant à elles, évoluent en fonction des opérations à réaliser propres à chaque territoire. Elles augmentent largement par rapport à celles de 2025, en raison des travaux de création d'une station de pompage à Mouguerre, de l'étude avant-projet de l'aménagement hydraulique de Bois de Puyo et des travaux du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade (détail ci-après).

PARTICIPATION INDIVIDUELLE CAPB 2026	
OPÉRATIONS	Montant estimatif TTC
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage/telecom/élec.	90 000,00 €
Travaux amélioration bassins (curage, clotures...)	10 000,00 €
Travaux système pompage	700 000,00 €
PEP PAPI N+2	4 708,88 €
TOTAL DÉPENSES	804 708,88 €
FCTVA N-1	3 156,06 €
TOTAL RECETTES	3 156,06 €
TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE	801 552,82 €

PARTICIPATION INDIVIDUELLE CC MACS 2026	
OPÉRATIONS	Montant estimatif TTC
PEP PAPI N+2	1 057,84 €
TOTAL DÉPENSES	1 057,84 €

PARTICIPATION INDIVIDUELLE CCPOA 2026	
OPÉRATIONS	Montant estimatif TTC
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage	15 000,00 €
PEP PAPI N+2	1 403,71 €
Etude avant-projet AH Bois de Puyo	94 080,00 €
Travaux SE Sablot (dépassement estimatif)	20 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	130 483,71 €
FCTVA	- €
TOTAL RECETTES	- €
TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE	130 483,71 €

PARTICIPATION INDIVIDUELLE CC SEIGNANX 2026	
OPÉRATIONS	Montant estimatif TTC
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage	7 000,00 €
Travaux amélioration bassins	2 000,00 €
PEP PAPI N+2	619,28 €
Entretien VVAM/RD74	30 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	39 619,28 €
FCTVA	117,12 €
TOTAL RECETTES	117,12 €
TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE	39 502,16 €

2. Section d'investissement

Le budget primitif 2026 est en suréquilibre en investissement avec des dépenses estimés à 2 638 416,44 € et des recettes estimées à 2 898 098,41 €.

➤ Dépenses d'investissement

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	Vote 2026	Total BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	46 435,70	9 303,60	12 000,00	21 303,60
21	Immobilisations corporelles	92 608,00	353,00	130 720,00	131 073,00
23	Immobilisations en cours	120 000,00		120 000,00	120 000,00
	Opérations d'équipements	1 278 245,38	251 317,15	1 671 800,00	1 923 117,15
Total des dépenses réelles d'inv.		1 537 289,08	260 973,75	1 934 520,00	2 195 493,75
040	Opérations d'ordre entre sections	50 764,81		50 764,81	50 764,81
041	Opérations patrimoniales			237 306,00	237 306,00
Total des dépenses d'ordre d'inv.		50 764,81		288 070,81	288 070,81
001 Déficit d'investissement reporté		22 300,15		154 851,88	154 851,88
TOTAL		1 610 354,04	260 973,75	2 377 442,69	2 638 416,44

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les études avec en reste à réaliser : l'étude hydraulique du bassin versant d'Irauldénia à Mouguerre. Les études relatives au programme d'études préalable du PAPI Adour aval et l'avant-projet de l'aménagement hydraulique de Bois de Puyo font l'objet d'opérations distinctes et n'apparaissent donc pas dans ce chapitre.

Les immobilisations corporelles augmentent par rapport à 2025 en raison de l'achat d'un véhicule et d'un moteur pour le bateau.

Les immobilisations en cours prévoient des travaux d'investissement en cas de crues.

Détail des opérations d'équipements :

Opérations	RAR 2025	Propositions nouvelles	Vote 2026
202501 Ouvrages hydrauliques 2025	5 940,00 €		5 940,00 €
202503 Restauration ripisylve 40	28 980,00 €		28 980,00 €
202504 Système de pompage CEF	43 041,00 €	1 200 000,00	1 243 041,00
202505 Participation PEP	65 689,72 €	7 800,00	73 489,72
202506 Travaux SE Sablot Peyrehorade	107 666,43 €	20 000,00	127 666,43
202601 Ouvrages hydrauliques 2026		180 000,00	180 000,00
202602 Restauration ripisylve DPF64		24 000,00	24 000,00
202603 Restauration ripisylve 40		144 000,00	144 000,00
202604 Protection de berges			96 000,00
TOTAL	251 317,15 €	1 671 800,00	1 923 117,15

➤ Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	Vote 2026	Total BP 2026
10	Dotations, Fonds divers et réserves	149 185,35		403 571,63	403 571,63
13	Subventions d'investissement reçues	198 319,38	43 254,00	169 177,00	212 431,00
Total des recettes réelles d'inv.		347 504,73	43 254,00	572 748,63	616 002,63
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 349 759,00</i>		<i>1 880 489,78</i>	<i>1 880 489,78</i>
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>156 000,00</i>		<i>164 300,00</i>	<i>164 300,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			<i>237 306,00</i>	<i>237 306,00</i>
Total des dépenses d'ordre d'inv.		1 505 759,00		2 282 095,78	2 282 095,78
TOTAL		1 853 263,73	43 254,00	2 854 844,41	2 898 098,41

Le **chapitre 10** comprend, d'une part, le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles de 2025 et, d'autre part, au compte 1068, le besoin de financement issu des résultats de l'exercice 2025.

Le **chapitre 13** « subventions d'investissement reçues » correspond aux aides financières relatives aux programmes de travaux de restauration de la ripisylve, cofinancés par la Région (10%), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (40 ou 50%) et le Département 40 (20 %). Ces aides augmentent ou diminuent proportionnellement aux programmes de travaux.